



**Comité de suivi du plan de protection de l'atmosphère et de la feuille de route en faveur de la  
qualité de l'air de l'agglomération toulousaine**

**Réunion du 03 novembre 2020 - Relevé de décisions**

**Participants**

Compte-tenu de la situation sanitaire et les consignes sanitaires en vigueur, la réunion s'est tenue en audio conférence.

La liste des participants inscrits à la réunion est jointe en annexe 1.

**Présentations**

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere-de-l-r6745.html>

**Relevé de décisions**

PPA : plan de protection de l'atmosphère

FdR : feuille de route en faveur de la qualité de l'air

1	Suivi des actions du PPA et de la FdR Avancement des actions « Mobilité » en faveur de la qualité de l'air	DREAL Occitanie
1.1	Le tableau de bord du PPA et de la FdR contenant l'ensemble des indicateurs de suivi définis dans les fiches actions et permettant de mesurer l'avancement des actions sur l'année 2019 sera publié d'ici la fin de l'année. La difficulté réside dans la collecte des nombreuses données auprès des pilotes d'actions (95 actions à suivre - 235 indicateurs à compiler), associée cette année aux organisations de travail modifiées dans le cadre de la crise sanitaire Un axe de travail pour le futur PPA consistera à prévoir un suivi plus opérationnel.	
2	La qualité de l'air sur le territoire du PPA <ul style="list-style-type: none"><li>• Bilan sur l'année 2019</li><li>• Impact de la crise sanitaire de 2020</li></ul>	ATMO Occitanie
2.1	Pour aider à la compréhension de la présentation, les définitions des différentes valeurs considérées sont rappelées : <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Valeur limite</u> : niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement</li><li>• <u>Valeur cible</u> : niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur</li></ul>	

	<p>l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Objectif de qualité</u> : niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble</li> </ul>
2.2	<p><u>Précisions concernant la station « Toulouse - Périphérique »</u></p> <p>Cette station est référencée par ATMO Occitanie en tant que station d'observation puisqu'elle ne fait pas partie du dispositif de surveillance réglementaire tel que prévu dans la directive européenne 2008/50/CE concernant la qualité de l'air.</p> <p>Dans un souci de transparence, les données sont toutefois publiées annuellement.</p> <p>La directive fixe les dispositions applicables en matière d'implantation des points de prélèvement pour la mesure des polluants réglementés. En particulier, il est stipulé que le respect des valeurs réglementaires ne doit pas être évalué dans un « emplacement situé dans les zones auxquelles le public n'a pas accès et où il n'y a pas d'habitat fixe ». En outre, il est mentionné que « d'une manière générale, les points de prélèvement sont implantés de façon à éviter de mesurer les concentrations dans des micro environnements se trouvant à proximité immédiate », l'air prélevé sur une station devant être représentatif de la qualité de l'air sur une portion de rue d'au moins 100 m de long.</p> <p>Concernant l'environnement de la station "Toulouse-Périphérique", dont la photo est jointe en annexe 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle se situe en contrebas d'une forte pente,</li> <li>• Un mur anti-bruit, présent en haut de cette pente, semble faire écran par rapport aux habitations</li> <li>• La station est à proximité d'une bretelle d'accès à la rocade</li> <li>• Le public n'a pas accès à cet emplacement.</li> </ul> <p>Pour des raisons de non représentativité de la mesure, cette station n'est donc pas intégrée au dispositif officiel de surveillance. Ce dernier est néanmoins conforme aux exigences de la directive ; deux stations, "Toulouse-Route d'Albi" et "Toulouse - Port de l'Embouchure", permettent de mesurer la qualité de l'air à proximité du trafic routier.</p> <p>Il est rappelé qu'historiquement, la station "Toulouse-Périphérique" avait été installée pour suivre l'impact de la réduction de vitesse à 90 km/h sur le périphérique, mesure prévue dans le PPA précédent. Elle a vocation à être maintenue à des fins d'observation, et pour réaliser des modélisations des impacts de certaines actions relatives au trafic routier.</p> <p>Il est demandé à ATMO Occitanie de différencier de manière explicite dans ses prochaines publications les stations du dispositif de surveillance et celles à vocation d'observation.</p>
2.3	<p>L'évaluation des actions relatives au développement des pistes cyclables et du réseau express vélo ne figure pas dans les travaux prévus par ATMO Occitanie en 2020.</p> <p>Les impacts du réseau express vélo sur la qualité de l'air seront évalués : Tisséo et ATMO Occitanie doivent définir la méthode et les données d'entrée à prendre en compte.</p>
3	<p>Mise en place d'une zone à faible émission mobilité sur une partie de l'agglomération toulousaine</p> <p style="text-align: right;">Toulouse Métropole</p>
3.1	<p>Les gares du réseau TER-SNCF seront rajoutées sur la carte présentée pour illustrer les mesures d'accompagnement liées à l'offre de transport en commun ou alternatif à la voiture.</p>
3.2	<p>Toulouse Métropole confirme que des échanges concernant la ZFE-m seront engagés avec les EPCI voisins, les habitants de ces EPCI étant effectivement concernés par les mesures qui se mettront en place sur la métropole.</p>

4	Contentieux qualité de l'air : décision du Conseil d'État du 10 juillet 2020	DREAL Occitanie
4.1	<p>Le PPA de l'agglomération toulousaine va faire l'objet de manière anticipée d'une révision. Elle sera précédée d'une évaluation du PPA actuel afin de tirer les enseignements. Ce nouveau PPA sera ciblé sur le retour en dessous des valeurs limites de concentration en dioxyde d'azote dans les délais les plus courts possibles. Compte-tenu des étapes nécessaires à l'élaboration de ce type de document, l'approbation de ce nouveau PPA interviendrait à l'automne 2023.</p>	
4.2	<p>Le processus d'évaluation et de révision du PPA démarre à partir de ce comité de suivi : les membres de l'instance sont invités à transmettre leurs observations concernant le retour d'expérience sur le PPA actuel et les orientations souhaitées pour le futur PPA, afin de constituer des groupes de travail.</p>	
4.3	<p>Suite à la proposition formulée en séance d'introduire dans la méthode d'élaboration du PPA un dispositif de participation directe des citoyens (sur l'exemple de la convention citoyenne), l'engagement est pris d'étudier les options qui pourraient être envisageables sans que le résultat puisse remettre en cause le calendrier d'élaboration et d'approbation du document.</p>	
4.4	<p>L'engagement est pris d'analyser les enseignements tirés d'expériences menées dans d'autres villes concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les abaissements de vitesse sur les boulevards périphériques urbains (par exemple à Rennes)</li> <li>• les aménagements urbains pour améliorer la qualité de l'air (exemples cités de Fribourg, Bristol, ...)</li> </ul>	
4.5	<p>Prochaines étapes :</p> <p>Évaluation du PPA : ATMO Occitanie sera saisie avant la fin de l'année pour réaliser l'évaluation quantitative du PPA actuel.</p> <p>Révision du PPA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des membres du comité de suivi concernant les orientations souhaitées sur le futur PPA</li> <li>• Constitution des groupes de travail et proposition d'un calendrier de réunions début 2021</li> <li>• Le comité de suivi sera réuni à chaque phase importante du processus d'élaboration</li> </ul>	

Toulouse, le 10 décembre 2020

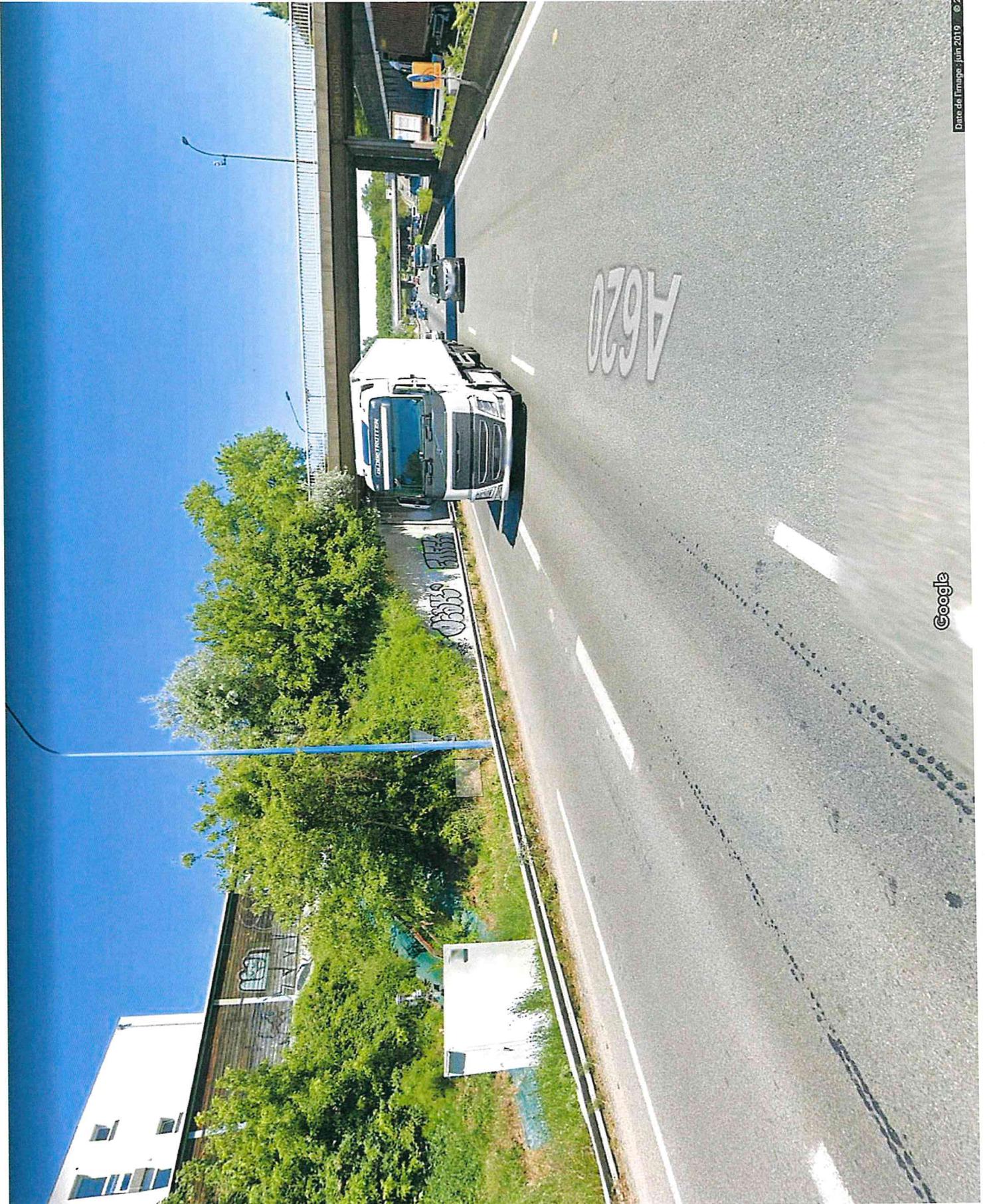


## Annexe 1 - Liste des participants au comité de suivi du PPA et de la FdR du 03 nov 2020

<b>STRUCTURE</b>	<b>NOM</b>
ADEME	Jérôme LLOBET
Airbus	Ludovic DE RIGAUD
Airbus	Sébastien GAILLOT
Amis de la Terre	Karine WALLERAND
ARS	Alexandre PELANGEON
ATMO Occitanie	Pierre-Yves ROBIC
ATMO Occitanie	Dominique TILAK
AUAT	Agnès DOMINGO
AUTATE	Thérèse GARNIER
CCI Toulouse Haute-Garonne	Frédéric DELBOS
CREAI-ORS Occitanie	Sylvie CASSADOU
Département 31	Frédéric FOURNIER
DREAL	Cécile TOUYA
DREAL	Sébastien GRENINGER
DREAL	Joel DURANTON
DREAL	Sylvie PENE
DSAC	Arnaud DENAES
FNE	Alain RIVIERE
FNE (représentation du Pdt)	Régine LANGE
Muretain Agglo	Florence Pelletier
Préfecture de la Haute Garonne	Denis OLAGNON
Préfecture de la Haute Garonne	Anabel LESOURD
Préfecture de la Haute Garonne	Stéphanie MONTOLIU
SICOVAL	Isabelle ESTEULLE
Tisséo	Christophe DOUCET
Toulouse Métropole	Virginie OBER
Toulouse Métropole	Nathalie GOURDOUX
Toulouse Métropole	François CHOLLET
Toulouse Métropole	Maurice Lascombe
Toulouse Métropole	Laurent PEREZ
Union des Comités de Quartier	Michel HOEPFFNER
VINCI Autoroutes	Philippe ALVES
<b>Excusés</b>	
SMEAT	
Région Occitanie	
DIRSO	Ludovic Alibert
Cerema	Quentin GAUTIER
VP Muretain Agglo	David-Olivier CARLIER
VP Sicoval	Pascal CHICOT
AMF 31	M. OBERTI
Ville de Toulouse - SCHS	Christian POGGI



Annexe 2 - Photo de la station "Toulouse-Périphérique"



Google

